

## CONSEIL DE VILLE

**Séance du 8 décembre 2016, à 18.30 h,  
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2<sup>e</sup> étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 41 du mercredi 23 novembre 2016 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Réponse à la question écrite intitulée « Camping municipal et Skate parc » (n° 960) (PDC-JDC).
5. Traitement du postulat intitulé « Administration communale : l'égalité est-elle une réalité ? » (n° 963) (PS-Les Verts).
6. Approuver un crédit de CHF 480'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures et des applications informatiques de l'administration municipale pour les années 2017-2019.
7. Elections des Président-e, 1<sup>er-ère</sup> vice-président-e et 2<sup>ème</sup> vice-président-e (art. 21, al. 1, du ROAC et 2 du RCV).
8. Divers.

M. Marcel Meyer, président du Conseil de ville, dirige les débats.  
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Olivier Frund - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.  
M. Frédéric Sollberger - remplacé par M. Michel Saner.

Est excusé pour le PLR :

M. Didier Nicoulin - remplacé par M. Claudio Cordone.

Est excusée pour le PS :

M. Gilles Coullery - remplacé par M. Baptiste Laville.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Angelo Casarano - remplacé par Mme Christiane Lauber.  
M. Yves Quiquerez - remplacé par M. Pascal Miserez.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod, Rosalie Beuret Siess, Francine Chapatte, Mathilde Crevoisier Crelier, Jocelyne Gasser, Chantal Gerber, Corinne Laissue, Christiane Lauber, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Anne-Marie Volpato, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.

MM. Benjamin Bergé, Manuel Benitez, Michel Berberat, Alain Bohlinger, Xavier Brunner, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Claudio Cordone, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Jean Farine, Manuel Godinat, Claude Gury, Dominique Hubleur, Yannick Jubin, Baptiste Laville, Marcel Meyer, Pascal Miserez, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Gérard Reusser, Michel Saner, Thomas Schaller, Stéphane Theurillat, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : Mme Lisa Raval et M. Alain Bohlinger.

## **Ordre du jour**

La parole n'est pas demandée.

## **VOTE**

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

## **1. Communications**

M. le Président informe que, suite à la demande de M. Pascal Miserez lors de la dernière séance concernant le procès-verbal du 22 septembre 2016, la réponse à sa question orale a été libellée comme suit : « M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg relève que les réponses au questionnaire relatif à l'expérience de Qualité démontrent que 50 % des personnes sont contre une zone piétonne et 50 % voudraient qu'elle soit mise en place demain. Entre les deux, le Conseil municipal devra trouver des solutions qui passent indéniablement par le plan directeur des déplacements et du stationnement qui en est le point de départ, après une zone piétonne pourra être envisagée à un endroit ou à un autre. Le plan des déplacements sera validé à la fin de l'année et, dans le courant de l'année prochaine, la problématique d'une zone piétonne pourra être débattue ».

Il donne ensuite lecture de la réponse de BKW Energie SA à la résolution intitulée « Pour des tarifs BKW de reprise de l'énergie renouvelable garantissant son développement », dont la teneur est la suivante :

« Nous vous remercions pour votre lettre et la transmission de la résolution intitulée numéro 967. Nous tenons à souligner ci-après quelques faits concernant les tarifs de reprise d'électricité. Le 19 avril 2016, la Commission fédérale de l'électricité (EiCom) a défini pour la première fois les conditions-cadres relatives à la rémunération de l'énergie électrique provenant de producteurs indépendants. C'est sur la base de cette décision définitive de principe que nous ajusterons notre rémunération à 4 ct./kWh à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Outre la rétribution de l'électricité produite, BKW propose également la reprise rémunérée des garanties d'origine à une grande partie des installations photovoltaïques sur sa zone de desserte. Cette rétribution supplémentaire continuera de s'élever à 4,5 ct. par kilowattheure. La valeur de référence pour la rémunération de l'énergie injectée est constituée par le prix que l'exploitant de réseau paie, dans le cadre de son portefeuille d'achat, pour le prélèvement simultané de courant gris. BKW produit elle-même plus

d'électricité qu'elle ne peut en vendre directement dans sa zone de desserte (« Long Position »). Elle doit par conséquent remettre sur le marché, au prix de ce dernier, l'électricité générée par des producteurs indépendants, qu'elle est tenue de reprendre et de rétribuer. Bien que les exploitants de réseaux de distribution soient soumis à une obligation de reprise et de rétribution, ils ne sauraient en subir aucun préjudice financier. Jusqu'à présent, BKW, en sa qualité de société cotée en bourse, a repris le courant à des prix largement supérieurs à la valeur vénale et en a absorbé la différence. Il s'agit d'argent versé aux exploitants d'installations photovoltaïques au détriment de BKW, de nos actionnaires et de nos clients, sans que BKW n'en tire aucun avantage. Nous ne pouvons pas continuer ainsi, car le nombre d'installations va continuer d'augmenter. Cette rétribution supplémentaire a été versée sur une base explicitement désintéressée et volontaire. S'il est politiquement souhaitable d'accorder des subventions supplémentaires aux installations photovoltaïques, il incombe à l'Etat, aux cantons et/ou aux communes de les prendre en charge. Croire que BKW est responsable de la mise en oeuvre d'idées politiques et qu'il lui incombe d'en supporter les coûts relèverait du malentendu. Si Porrentruy estime que la promotion des installations photovoltaïques est une bonne chose, libre à la Municipalité d'en encourager le développement sur le territoire communal. Celles et ceux souhaitant opérer sur le marché de l'électricité doivent avoir la capacité d'en assumer les opportunités et les risques. C'est malheureusement ce qui est également exigé des petits exploitants d'installations photovoltaïques privés, du moins jusqu'à ce qu'ils puissent percevoir de l'argent de la RPC ».

#### Mme Corinne Schwab

Que le temps passe vite, un an déjà que je vous côtoie. Votre invitation a été un grand honneur et a été ressentie comme une véritable volonté d'inviter Moutier à partager votre Canton. Votre envie d'ouverture s'est matérialisée par la réalisation de l'autoroute A16 fraîchement inaugurée. En traversant le Canton, elle désenclave toute une région et promet de nouvelles perspectives d'évolution, elle relie aussi nos deux cités et rapproche les deux pôles extrêmes du Canton. Tout un symbole, un signe de rapprochement qui se terminera par le rattachement de Moutier à la République et Canton du Jura le 18 juin prochain. Nous allons prendre le train en marche, rien d'insurmontable car cette région est naturellement la nôtre. Le rapport des experts neutres commandé par les deux cantons de Berne et du Jura ainsi que de la ville de Moutier, nous donne aussi de bonnes indications et reflète de la bonne tenue du Canton du Jura. Nous félicitons également le Gouvernement jurassien de son engagement qui se traduit dans les faits par les projets proposés cette semaine. La population peut, dès à présent, se projeter concrètement vers son avenir et réfléchir en toute objectivité. Ce qui me permet de dire : nous savons ce que nous avons dans le Canton de Berne, mais nous savons aussi ce que nous aurons dans le Canton du Jura. Accepter le rattachement de Moutier, c'est aussi accepter de partager, et ce partage se fera dans les deux sens. Je suis sûre qu'il est possible de trouver les bons compromis, parce que nous sommes de la même terre, de la même culture et du même esprit d'ouverture. Construire ensemble sera le défi qui nous attendra après l'acceptation du vote du 18 juin prochain. Il est dès lors certain qu'il y aura à nouveau de belles rencontres avec votre ville. En tant que Présidente du Conseil de ville de Moutier, femme et autonomiste, je sais que ma ville est gérée au mieux et pourra rejoindre naturellement la République et Canton du Jura. Tout est fait pour que nous vivions à nouveau ensemble. Je vous donne rendez-vous le 18 juin 2017 afin de fêter dignement cette victoire. En attendant, je vous souhaite de belles fêtes. A bientôt et merci.

*(Le discours de Mme Schwab est reproduit intégralement).*

## **2. Informations du Conseil municipal**

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg annonce qu'une séance d'information concernant l'Hôpital du Jura aura lieu en début d'année, dès que le feu vert aura été donné par le Ministre Jacques Gerber. Il ajoute qu'une autre séance d'information pour la présentation du plan spécial de l'Oiselier est fixée au 9 février 2017, à 18 heures. Suite à cette présentation un courrier sera envoyé à l'ensemble des personnes qui se sont annoncées dans la liste des personnes intéressées pour obtenir des terrains. Au mois d'avril ou mai, le plan directeur des déplacements et du stationnement sera présenté au Conseil de ville. Au niveau des bâtiments et dans le cadre du dossier « MySmartcity », il signale qu'une conférence de presse aura lieu dès janvier prochain en ce qui concerne le monitoring multi-fluides. Il mentionne également que les apprenties de la Municipalité ont pu bénéficier d'un échange avec la Commune d'Aesch. Dans ce cadre-là, deux apprenties d'Aesch sont venues une semaine en stage à la Commune de Porrentruy et une des apprenties de la Municipalité a pu partir deux semaines à Aesch. Cette expérience a été très positive et tout le monde a été très satisfait. Il signale aussi que la Municipalité a reçu les propriétaires des terrasses de la vieille ville dans le cadre de l'essai pilote du maintien des terrasses durant toute l'année. Cette expérience va se dérouler encore une année, moyennant un cahier des charges et des engagements précis de ces 4 terrasses qui collaboreront entre elles. Par contre, la terrasse du Lion d'Or devra être démontée puisque les conditions ne sont pas remplies.

### 3. Questions orales

M. Baptiste Laville relève que le Conseil municipal, en réponse à une question écrite le 19 mai 2016, affirmait que les pavés innovants du projet « MySmartcity » avaient pour double but de produire de l'énergie et d'atténuer le bruit de la circulation. Lors de la séance du Conseil de ville du 10 novembre 2016, M. le Maire informait que le projet des pavés innovants n'incluait plus que l'acoustique et abandonnait l'aspect énergétique, soit la partie la plus intéressante du projet ; c'est en quelques sortes passer de l'utopie à la dure réalité, c'est ici passer de « pavés révolutionnaires » à des pavés-pneus « semi-innovants », puisqu'ils ne répondent plus qu'à l'unique problématique de l'acoustique. Il est désormais légitime de se poser sereinement la question de la pertinence de ce projet. L'échéance à fin mars 2018 de « l'Ordonnance sur la lutte contre les nuisances sonores » ne suffit pas à justifier les dépenses de la Commune pour ces pavés ! D'autres mesures plus rapides et bien meilleur marché, comme limiter le trafic routier et réduire la vitesse dans le centre-ville, assainir les chaussées ou simplement faire une campagne de sensibilisation quant à une conduite routière responsable, existent. Elles seraient toutes des alternatives plus efficaces, moins onéreuses et bien plus crédibles. Car au bout du compte qu'un pavé soit phonoabsorbant ou classique ne fait pas de bruit, c'est uniquement le roulement des pneus sur la chaussée qui produit du bruit. M. Laville ayant dépassé son temps de parole pose la question suivante : Pourquoi le Conseil municipal s'entête-t-il dans ce projet incongru et insolite de pavés-pneus alors que des alternatives plus simples, plus réalisables et moins coûteuses existent et suffisent à résoudre le problème du bruit en ville de Porrentruy ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que ce dossier s'inscrit dans le cadre des 7 projets « MySmartcity ». Il ajoute que la volonté initiale du Conseil municipal était de trouver prioritairement une solution à la problématique de bruit. Il relève que ce dossier n'a rien coûté à la Municipalité puisque celui-ci est un projet privé, développé par une entreprise privée et soutenu par la Confédération, par l'Office fédéral de l'environnement. Par contre, il est vrai que le Conseil municipal a pris la décision d'autoriser le posage de pavés sur une partie de la rue Pierre-Péquignat pour un test, afin de permettre à ce projet innovant d'être accrédité à la CTI et au projet Interreg. En ce qui concerne la deuxième phase de ce projet liée à la production électrique, elle n'est pas abandonnée, mais, par contre, elle n'est actuellement pas développée car elle nécessite des investissements de 2,5 millions de francs, engagements financiers qui n'ont pas été trouvés pour l'instant.

M. Baptiste Laville se déclare non satisfait car sa question ne portait pas uniquement sur les coûts mais sur la réalisabilité du projet avec des pavés en pneu recyclé.

M. Michel Berberat, relevant que, suite à une possible centralisation des services du ministère public et de la police judiciaire, l'administration cantonale songe à quitter le château de Porrentruy, faute de locaux suffisants, demande si le Conseil municipal a des solutions à proposer au Gouvernement jurassien ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond qu'il y aurait effectivement plusieurs velléités sur le château de Porrentruy. Il ajoute que le Conseil municipal réfléchi à un certain nombre de solutions qui seront proposées le moment venu mais qu'il est un peu tôt pour poser ce genre de questions-là.

M. Michel Berberat se déclare partiellement satisfait.

Mme Corinne Laissue indique que les infrastructures en bois des parcs des Tilleuls et de Sous-Bellevue vieillissent. Après avoir interpellé un cantonnier pour lui signaler la précarité des balançoires, elle a constaté, quelques jours plus tard, qu'elles étaient nettement moins chancelantes ; mais loin d'être rassurantes, elle ne laisserait pas y aller un enfant de plus de 20 kg. Elle demande s'il est prévu de les changer ou s'il ne serait pas plus prudent de les décrocher et contrôler les différents jeux ?

M. Philippe Eggertswyler répond que la voirie entretient régulièrement ces parcs. Néanmoins, s'il y a effectivement des défauts, il en fera part à la voirie pour voir si ces jeux ne sont plus sécurisés et, dans ce cas, faire le nécessaire pour les sécuriser.

Mme Corinne Laissue se déclare satisfaite.

Concernant le domaine touristique, M. Hervé Eggenschwiller relève que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec enfants en bas âge n'est pas souvent mis en avant mais a toute son importance. Constatant qu'il n'est pas toujours évident d'aménager les infrastructures adéquates dans le centre ancien, il demande au Conseil municipal s'il intègre la question des accès pour ces personnes dans les études de projets touristiques ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que des efforts en matière touristique sont aussi faits pour les personnes à mobilité réduite et les familles avec des enfants en bas âge. Il ajoute que la Municipalité travaille avec Pro Infirmis pour pouvoir catégoriser 150 établissements publics en fonction de leur

accessibilité ou, en tous cas, en fonction des différents types d'handicap. Cette phase est actuellement en cours, ce qui nécessite de prendre des mesures sur ces sites afin de les intégrer dans le cadre du programme de l'application SNURK qui permettra à un moment donné aux handicapés de consulter ces informations. Il rappelle aussi qu'une étude, menée avec Equiterre et visant à définir l'ensemble des lieux en ville qui posent des problèmes d'accessibilité aux handicapés, touche à son terme. Il termine en indiquant qu'une conférence de presse, relative aux résultats de la carte d'accessibilité qui est actuellement mise en place et qui s'intégrera dans le cadre touristique, se déroulera en février.

*M. Hervé Eggenschwiller se déclare satisfait.*

M. Benjamin Bergé constate que, ces derniers mois, les nombreux chantiers en ville de Porrentruy sont devenus des espaces publicitaires de grande envergure. Si la pratique n'est pas nouvelle, elle prend à certains endroits des allures de campagne publicitaire à grande échelle. A l'instar de ce qui se fait dans la plupart des appels d'offres cantonaux qui proposent aux entreprises mandatées cette possibilité d'apposer une publicité sur leur chantier, il demande, par souci d'équité, si la Municipalité perçoit une rétribution pour l'espace public mis ainsi à disposition d'entreprises privées, comme elle le fait d'ailleurs dans tous les autres cas de pose d'enseignes ou de panneaux publicitaires ?

Mme Anne Roy répond que la Commune ne perçoit pas d'émolument pour cette publicité temporaire permettant aux entreprises qui travaillent sur Porrentruy d'être visibles durant la période de chantier. Elle ne voit pas quel élément permettrait de percevoir un émolument particulier pour cette prestation mais, dans le cadre de la révision du règlement des émoluments, cette demande sera étudiée pour voir de quelle façon il sera possible d'aller dans la direction de M. Bergé.

*M. Benjamin Bergé se déclare partiellement satisfait.*

M. Johan Perrin a appris par la presse que d'importants travaux de rénovation du collège Stockmar sont agendés et que des études de faisabilité seront menées dès le début 2017. Il demande si le Conseil municipal peut l'éclairer concernant le financement de ces travaux car aucun montant ne figure sur le tableau des investissements pluriannuels 2017-2021 ou dans le crédit-cadre « bâtiments » 2016-2018.

M. Philippe Eggertswyler répond que le collège Stockmar va effectivement être assaini car il a une certaine vétusté. Le Conseil municipal a pris ses responsabilités en répartissant différentes études à travers différents crédits, en différentes phases. Les choses ont été construites de façon à faire avancer ce dossier afin de respecter en fin de compte ce qui doit l'être.

*M. Johan Perrin se déclare satisfait.*

#### **4. Réponse à la question écrite intitulée « Camping municipal et Skate parc » (n° 960) (PDC-JDC).**

*Pour le groupe PDC-JDC, M. Jean Farine se déclare satisfait.*

#### **5. Traitement du postulat intitulé « Administration communale : l'égalité est-elle une réalité ? » (n° 963) (PS-Les Verts).**

Mme Mathilde Crevoisier Crelier relève que l'égalité salariale est manifestement compliquée à réaliser, mais ça se résume pourtant à cette formule toute simple « à travail égal, salaire égal ». Or, depuis 30 ans que cette égalité est inscrite dans la Constitution, l'écart salarial entre femmes et hommes a très peu diminué. Cependant, il serait faux de prétendre que les choses ne bougent pas. Et surtout, si les inégalités sont encore bien présentes, elles ne sont pas forcément délibérées. Il y a une part de différence salariale qui peut être explicable par des facteurs dits objectifs mais il y a environ 40% de la différence qui est inexplicable, voire discriminatoire. Beaucoup de clichés et de stéréotypes jouent un rôle dans l'évaluation des fonctions essentiellement occupées par des femmes et des hommes. Les salaires dans les métiers typiquement masculins sont nettement plus élevés que dans les métiers typiquement féminins. Il y a une différence d'appréciation de certains faits lors d'une interruption du travail. Par exemple, une absence pour le service militaire sera moins pénalisée qu'une absence pour maternité. Enfin, les femmes reçoivent moins de paiements spéciaux (prime, commission, participation aux bénéfiques) alors que ceux-ci constituent dans certains secteurs une part importante du salaire. C'est précisément pour identifier et corriger ces biais qu'il est intéressant, pour une entreprise ou une administration, de faire analyser sa structure salariale, en utilisant par exemple l'outil Logib du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG). Pour elle, il est important que l'administration montre l'exemple vis-à-vis de ses employé-e-s, des citoyennes et citoyens, mais aussi du secteur privé car la discrimination salariale a aussi un coût, qui se répercute injustement sur l'ensemble de la société. Pour conclure, elle remet au Conseil municipal la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public qui a été lancée au mois de septembre par le bureau fédéral de l'égalité, le Conseiller fédéral en charge du dossier et différentes personnalités.

Cette charte a une valeur symbolique dans laquelle les signataires s'engagent à prendre des engagements en faveur de l'égalité salariale. Elle a été signée par la Confédération, tous les cantons et plusieurs communes, dont Delémont.

Pour le Conseil municipal, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg recommande de soutenir ce postulat qui a été principalement axé sur les différences entre femmes et hommes mais le statut du personnel communal règle ces questions et ne crée pas de différences. Cela dit, le principe de l'égalité de traitement, c'est de traiter de manière identique ce qui est identique et de manière dissemblable ce qui est dissemblable. L'étude demandée permettra de regarder s'il y a une équité entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes au sein de l'administration ou si des fonctions identiques sont traitées de manière différente ; c'est probablement dans ces secteurs-là qu'il peut y avoir certaines surprises.

Pour le groupe PLR, M. Gérard Reusser se demande pourquoi faut-il effectuer une telle étude, sachant que la loi et le règlement du personnel communal interdisent formellement cette discrimination ? Ainsi, au niveau de l'administration, si cette manière de raisonner était adoptée, les élus seraient sensés de tout remettre en question et déposer un postulat sur chaque règlement afin de s'assurer qu'il est bien respecté, ce qui n'aurait aucun sens. Depuis un certain temps déjà, le PLR se bat contre la lourdeur administrative et, pour lui, ce texte va exactement dans le sens inverse en générant du travail administratif sans valeur ajoutée. Dans sa réponse, le Conseil municipal estime ce travail à une demi-journée, sans pour autant préciser combien de collaborateurs seront engagés pour cette étude. Au vu du nombre de personnes concernées, soit environ 60, cette tâche paraît très légèrement sous-évaluée. En effet, un nombre important de paramètres doit être pris en considération pour déterminer un salaire, comme l'âge et les années de service bien sûr, mais également la formation, la motivation, l'engagement du collaborateur et bien entendu, la situation du marché du travail. Tous ces éléments peuvent influencer significativement un salaire sans pour autant parler d'inégalité de traitement. Une telle analyse nécessite du temps et l'administration communale est déjà débordée. Est-ce vraiment nécessaire de lui confier de telle mission ? Son groupe n'est pas de cet avis. Par conséquent, le PLR n'est pas favorable à ce postulat qui « enfonce les portes ouvertes ». Toutefois, son parti étant sans équivoque pour l'égalité de traitement entre hommes et femmes acceptera ce texte pour défendre cette position.

M. Benjamin Bergé relève que l'égalité de salaires entre hommes et femmes est sujette à de nombreux débats et de nombreuses analyses. La loi fédérale sur l'égalité prévoit que les administrations soient exemplaires en la matière. En ce sens, le groupe PCSI ne se fait aucun souci quant à l'effectif respect de cette loi et une égalité de traitement admirable. Pour cela, le groupe PCSI accepte le postulat.

Mme Maria Werdenberg relève que ce postulat rappelle l'existence en Suisse d'un écart salarial de 12 à 20% injustifié entre hommes et femmes qui travaillent à égalité de compétences, formations, tâches et temps d'occupations. Cela se vérifie en dépit des dispositions de la Constitution fédérale de la Confédération, laquelle dans son article 8 stipule l'égalité en droit et en rétribution entre les deux sexes, et de la loi fédérale de l'égalité entre hommes et femmes. Malgré les lois et l'existence des dispositions et d'instruments pour mettre en évidence les inégalités et y remédier, les injustices et abus, pas toujours voulus, mais souvent oubliés, sont banalisés ou niés. Etant conscient que la démocratie n'est pas une acquisition immuable mais qu'elle doit être soutenue et défendue constamment et que les administrations et les organes de l'Etat doivent présenter des exemples de comportements impeccables dans le respect des lois et dans la lutte contre toute forme de discrimination, son groupe acceptera ce postulat.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Administration communale : l'égalité est-elle une réalité ? » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### **6. Approuver un crédit de CHF 480'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures et des applications informatiques de l'administration municipale pour les années 2017-2019.**

#### ENTREE EN MATIERE

M. Eric Pineau signale qu'environ 90% du premier crédit-cadre ont été dépensés à ce jour et qu'une grande partie des projets prévus ont été réalisés. D'autres objets, comme le réseau Wifi, la migration ou la téléphonie IP, pour un montant de l'ordre de CHF 100'000.-, ont pu être réalisés en fonction de l'avancement du dossier et de l'accélération due à l'engagement d'un informaticien à 70%. Concernant le premier crédit-cadre, la totalité de ce qui a été dépensé à fin 2015 a été amortie, soit environ 30%, correspondant à CHF 140'000.-. Le nouveau crédit-cadre concernera principalement le dossier ERP (programme de gestion communale), le développement des applications qui lui sont liées, le guichet virtuel et le site internet, sans oublier le remplacement de matériel puisque l'informatique évolue rapidement. Si le

montant de ce crédit-cadre est si important c'est parce que le travail à fournir au niveau de l'ERP a été sous-estimé et, pour suivre le schéma directeur informatique, il y aura des coûts supplémentaires pour ce programme qui est plus qu'important pour la Municipalité. Concernant les charges de fonctionnement, l'économie de CHF 20'000.- sur le fonctionnement des logiciels sera assez vite rattrapée par les nouveaux frais de fonctionnement liés à l'ERP puisque ces montants ne sont, aujourd'hui, pas connus avec précision étant donné que le choix définitif de l'ERP n'est pas fait. L'amortissement de ce crédit est fixé à 5 ans, avec un taux d'intérêt de 20%, pour une charge annuelle d'environ CHF 101'000.-. En ce qui concerne le développement durable, le choix s'est porté sur appareils avec le label TCO qui est particulièrement pertinent pour le choix de matériel informatique. L'objectif d'une administration sans papier est poursuivi avec la mise en place de la GED. En conclusion, à l'instar de la Commission des finances qui a préavisé favorablement ce crédit, M. Pineau demande au législatif de l'approuver.

Mme Lisa Raval rappelle qu'en 2014 le Conseil de Ville a adopté un crédit-cadre pour le renouvellement et le développement des infrastructures et des applications informatiques de l'administration municipale pour permettre aux employés communaux, avec des outils adéquats, de travailler mieux, plus rapidement et plus sereinement. Il serait illogique de s'arrêter en chemin, d'autant que la bonne santé financière de la Commune permet d'investir, notamment dans ce type de projet qui pourrait devenir une urgence sous peu. Pour ne rien gâcher, le volet « développement durable » et le souci apporté par la Commune à cette thématique encouragent vivement son groupe à accepter ce crédit-cadre.

M. Jean Farine signale que ce dossier n'a pas suscité de grandes discussions en séance de préparation car ce deuxième crédit-cadre est la suite logique de la modernisation des moyens de travail informatique décidée par le Conseil municipal voici bientôt 3 ans. Un grand travail a déjà été fait suite au premier crédit-cadre voté en mars 2014. Un vent nouveau a aussi soufflé dans les travers de la Municipalité avec l'engagement d'un responsable informatique. C'est pourquoi, aujourd'hui, il faut poursuivre l'effort consenti avec la même dynamique pour rattraper le retard. L'administration communale se doit d'être équipée d'un nouveau logiciel de gestion communale et d'applications permettant la mise en place d'une cyberadministration offrant des prestations électroniques faciles à utiliser, transparentes et sûres. Le groupe PDC, souhaitant attirer l'attention de l'exécutif sur l'importance du choix du futur logiciel de gestion communale notamment et surtout quant à sa pérennité et sa modularité, approuvera ce crédit-cadre à l'unanimité de ses membres.

Au vu des projets encore à réaliser avec ce nouveau crédit-cadre, M. Yann Voiillat constate que la Municipalité paie une fois de plus au prix fort l'immobilisme des autorités durant de trop longues années. Les sommes déjà engagées ainsi que le crédit de ce soir démontrent que les montants souhaités en septembre 2013 par le porteur du dossier informatique, n'étaient absolument pas fantaisistes contrairement à ce que certains avaient voulu faire croire. Pour le choix du prochain fournisseur du logiciel communal ERP, son groupe souhaite que la Commune continue à faire confiance aux prestataires jurassiens comme cela a été le cas dans le domaine de l'hébergement des données. Outre le fait de faire fonctionner l'économie régionale, la proximité offre une plus grande réactivité dans le support et permettrait de profiter de synergies dans le choix des prochains modules, lors du développement du produit et dans la formation du personnel, ceci de concert avec d'autres villes comme Delémont qui effectuent actuellement les mêmes changements de logiciels et qui a, d'ores et déjà, choisi un prestataire implanté dans le Canton. Comme déjà dit en 2014, M. Voiillat rappelle que l'évolution informatique doit se faire de manière concertée avec les communes voisines pour éviter des dépenses inutiles et trouver des synergies partout où cela est possible. Il y a 2 ans, son groupe avait déjà invité le Conseil communal, à travers l'Association jurassienne des communes, à exiger du Canton d'instaurer au niveau cantonal une stratégie de cyberadministration conjointe avec les communes jurassiennes, ceci dans le but d'obtenir du soutien sur les répercussions financières et législatives pour les communes. Cela devient peut-être encore plus concret lorsque la presse informe que le Canton du Jura exporte son guichet virtuel à Fribourg ou à Saint-Gall et que Porrentruy a pour projet de proposer aux citoyens des prestations en ligne. En conclusion, son groupe acceptera ce crédit.

M. Johan Perrin : constate qu'un montant de CHF 940'000.- sera alloué, sur 6 ans, à l'informatique dans le sens large du terme. Son groupe regrette que la virtualisation des serveurs n'ait pas pu intervenir avant, ce qui aurait permis d'acheter des machines pour clients légers tout de suite et ainsi pouvoir dégager une économie d'environ CHF 80'000.- à CHF 100'000.-. Le législatif avait été averti qu'il y aurait une nécessité d'un deuxième crédit, mais il ne pensait pas à un tel montant. Le parc informatique sera complètement assaini à la fin du 2<sup>e</sup> crédit-cadre et il serait judicieux pour les futurs budgets d'inscrire un montant pour que cette situation ne se reproduise plus. La mise à jour et le renouvellement de l'infrastructure informatique sont obligatoires de nos jours ; elle permet d'avoir un outil performant et convivial. L'externalisation et la virtualisation des serveurs est une très bonne chose et permet de voir l'avenir sereinement. Un rattrapage étant nécessaire et indispensable, le groupe PLR soutiendra ce crédit.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, un crédit de CHF 480'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures et des applications informatiques de l'administration municipale pour les années 2017-2019. Il n'y a pas d'avis contraire.

**7. Elections des Président-e, 1<sup>er-ère</sup> vice-président-e et 2<sup>ème</sup> vice-président-e (art. 21, al. 1, du ROAC et 2 du RCV).**

M. Victor Egger : Au nom du groupe PS-Les Verts, nous avons le grand plaisir de présenter la candidature de Madame Mathilde Crevoisier Crelier au poste de Présidente du Conseil de ville. Enfant de la vallée de Delémont, Mathilde fit ses études en langues antiques à Genève. Spécialiste en sumérien, elle participa à plusieurs missions archéologiques en Syrie, cela avant les sombres événements que traverse ce pays actuellement. Ce sera également dans la cité de Calvin qu'elle rencontre son mari et que naîtra leur premier enfant Basile. En 2008, la petite famille décide de rentrer au pays et s'établit à Porrentruy, quelques temps après naîtra Aglaée. Amoureux de la vieille ville, ils achètent et rénovent amoureusement une maison à la Grand Rue. La naissance des jumeaux Flavien et Léandre va quelque peu chambouler le quotidien de la famille et va les amener à déménager à nouveau pour trouver une maison plus en adéquation avec les besoins des quatre enfants. Toujours passionnée pas les langues, Mathilde travaille dans un domaine peu connu mais primordial au bon fonctionnement et à la cohésion de notre pays, elle officie depuis plusieurs années en tant que traductrice au Département fédéral de l'intérieur à Berne. Elue au Conseil de ville dès 2013, Mathilde à l'engagement civique dans le sang. Enthousiaste, elle s'engage brillamment sur de nombreux dossiers. Ce qui la stimule tout particulièrement c'est le développement harmonieux de notre ville que ce soit sur le plan humain, environnemental et économique. Seule représentante féminine à la Commission des finances, elle sera également la seule femme qui aura, durant cette législature, le privilège de tenir le perchoir et user de la célèbre cloche de début de séance, nostalgie. Femme de convictions, engagée, volontaire et ouverte au dialogue Mathilde Crevoisier Crelier fera à n'en pas douter une Présidente de choix pour notre cité. Nous vous sollicitons chaleureusement à lui accorder votre soutien. Le groupe PS-Les Verts soutiendra les propositions des autres groupes, soit M. Yann Voillat du PCSI en tant que vice-président et M. Johan Perrin du PLR comme deuxième vice-président. Nous félicitons également M. Jean Farine du groupe PDC qui complétera le bureau. Pour terminer, nous tenons à remercier M. Meyer, qui a été un Président sachant respecter les sensibilités et intérêts de chacun et mener avec ardeur les débats 2016. Nous espérons que notre candidate aura à l'instar de M. Meyer autant l'occasion de représenter les citoyennes et citoyens de notre belle ville.

M. Manuel Benitez : Au poste de 1<sup>er</sup> vice-président, notre groupe présente avec enthousiasme M. Yann Voillat. Professionnellement, il occupe le poste de chef de secteur au Service de la population du Canton du Jura, il est responsable des documents d'identité et du registre cantonal des habitants entre autres choses. Dans la vie politique, il met un point d'honneur à placer l'intérêt de la ville dans ses décisions et ses choix. Bientôt plus connu pour le travail et les qualités de sa femme, Magali, au sein de notre ville que par ses anciens exploits sportifs, Yann est quelqu'un qui aime la vie, la convivialité et partager des moments privilégiés en famille ou entre amis. C'est pourquoi, au nom de mon groupe, je vous demande de soutenir M. Yann Voillat au poste de vice-président du Conseil de ville. Au nom du groupe PCSI, nous remercions le président sortant qui a su mener les débats de manière juste et qui a fait preuve de fermeté et de tact lors des débats du Conseil de ville. Pour terminer, le groupe PCSI soutiendra la candidature de Mme Mathilde Crevoisier Crelier comme Présidente. Nous nous réjouissons de partager nos débats 2017 sous la présidence bienveillante et féminine de Mathilde et ainsi rétablir un tant soit peu l'égalité à cette fonction. Nous soutiendrons également la candidature de M. Johan Perrin pour la deuxième vice-présidence.

Mme Aline Nicoulin : Tout d'abord et au nom du groupe PLR, nous adressons nous aussi nos vifs remerciements à Marcel Meyer qui a su nous piloter et tenir la clochette aussi fermement que son manche à balais nous permettant de parcourir de belles séances sereines et conviviales. Cependant, bien que Marcel se soit bien défendu, doit-on rappeler que le record de rapidité de Manuel Godinat n'a toujours pas été battu. Peut-être Mathilde Crevoisier Crelier gantée de velours y parviendra-t-elle ? En tous les cas,



nous lui souhaitons de s'y essayer et par là vous aurez compris que nous soutiendrons sa candidature à la présidence. Il en ira également de même pour celle de Yann Voillat à la première vice-présidence. En conclusion, permettez-moi de vous proposer un jeune cadre dynamique, marié à Patricia et papa de Lisa et Paul, à la deuxième vice-présidence du Conseil de ville. Relativement frais au Conseil de ville, notre candidat en est à sa première législature mais semble y avoir toujours siégé. Chef d'entreprise, il est également membre de la Commission de l'urbanisme. Vous aurez certainement reconnu Johan Perrin dont nous vous demandons de bien vouloir soutenir la candidature.

M. Julien Parietti : Pour commencer, comment ne pas élire avec acclamation une personne se nommant Mathilde, un si joli prénom (pour ceux qui ne le savent peut-être pas, nous avons appelé notre fille ainsi). Trêve de plaisanterie, le débat fut vite plié dans notre groupe tant nous sommes convaincus que Mathilde Crevoisier Crelier fera une excellente présidente. En effet Mathilde, si tu mènes cet hémicycle avec autant de verve, de verbe et de valeurs que lors de tes interventions, nul doute que tu seras parfaite ! Cela fera aussi du bien d'avoir un peu de charme pour nous diriger après le passage successif de quatre mâles. Notre groupe soutiendra également la candidature de Yann Voillat pour le poste de premier vice-président et de Johan Perrin pour le poste de deuxième vice-président. Nous vous informons aussi que M. Jean Farine représentera, dès 2017, le groupe PDC-JDC au sein du bureau du Conseil de ville. Il est maintenant venu pour moi de remercier notre cher Marcel, d'avoir parfaitement tenu ce Conseil de ville, nous avons eu grand plaisir à passer cette année en ta compagnie. Comme tu le dis si bien, et excusez-moi pour cette expression chère à notre Marcel, on n'a pas branlé au manche cette année. En effet, tu as mené les débats avec rigueur devant faire respecter la montre au plus bavard d'entre nous, avec impartialité, mais aussi avec le verbe parfait sans oublié la sympathie et la bonne humeur qui t'animent. Mais je sens tout de même une petite frustration en toi. En effet, alors qu'il vient d'inaugurer ses nouvelles cheminées qui surplombent ton entreprise, tu n'es pas parvenu à battre le record de Manu pour le Conseil de ville le plus court de l'histoire de la ville. Tu ne seras donc pas dans le Guinness de Porrentruy. Tu as pourtant tout essayé. Oui, Mesdames et Messieurs, je vous informe que notre ordre du jour était tout d'abord composé de 13 points avant que notre président en trace 5 lors de la dernière séance du bureau. Tout cela en prétextant le souper d'après conseil. En fait, rien de tout cela, c'était uniquement pour être dans le Guinness à la place de Manu. Raté ! Le groupe PDC-JDC souhaite t'offrir un petit présent afin de te remercier pour cette année de présidence. La tâche ne fut pas aisée et nous sommes partis sur plusieurs scénarii. Nous avons tout d'abord pensé à de l'eau, source de vie pour tous, élément adoré pour notre ami Marcel. L'eau est son fonds de commerce, il en est le chef de service pour la Commune, il en rajoute dans son whisky quand celui-ci est un petit peu trop tourbé et dans son absinthe quand il passe par la source de l'Ante. Mais attention quand il le mélange au gaz, il explose, ce qui explique peut-être un trait de son caractère. Tiens, pourquoi pas du gaz, autre élément chéri de notre président. Il en a fait un empire jurassien avec des antennes jusqu'à Delémont. Un peu trop de pression dans le gaz et il s'envolera dans les airs avec son avion « rouge », oui, Mesdames, Messieurs, rouge. Mais comme il le dit si bien, je décolle et j'atterrie avec des pneus noirs et je roule pour les noirs avec ma voiture noire. Etant peu commode de t'offrir de l'eau, du gaz ou de brasser de l'air et que nos finances, à l'approche de la campagne, ne nous suffisent pas à t'offrir un avion, on s'est finalement rabattu sur le whisky, of course ! Marcel, nous te souhaitons de prendre ton envol pour nous rejoindre dans le ring et de savourer ta dernière année en tant que conseiller de ville pour ensuite passer plus de temps dans les airs, dans l'eau et dans le gaz avec un verre de whisky.

## **Président**

### Résultat du vote

Bulletins délivrés	:	41
Bulletins rentrés	:	41
Bulletins blancs	:	1
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	40
Majorité absolue	:	21

### Obtiennent des voix

Mme Mathilde Crevoisier Crelier	39
M. Josquin Chapatte	1

*Mme Mathilde Crevoisier Crelier est élue présidente du Conseil de ville pour l'année 2017.*

**1<sup>er</sup>(ère) Vice-Président(e)**Résultat du vote

Bulletins délivrés	:	41
Bulletins rentrés	:	41
Bulletins blancs	:	3
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	38
Majorité absolue	:	20

Obtient des voix

M. Yann Voillat		38
-----------------	--	----

*M. Yann Voillat est élu premier vice-président du Conseil de ville pour l'année 2017.*

**2<sup>ème</sup> Vice-Président(e)**Résultat du vote

Bulletins délivrés	:	41
Bulletins rentrés	:	41
Bulletins blancs	:	0
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	41
Majorité absolue	:	22

Obtiennent des voix

M. Johan Perrin		39
M. Marcel Meyer		1
M. Victor Egger		1

*M. Johan Perrin est élu deuxième vice-président du Conseil de ville pour l'année 2017.*

Mme Mathilde Crevoisier Crelier : Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres du Conseil municipal, Chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je ne vous cache pas qu'une élection, c'est un peu stressant. Et donc, en préparant ce discours (car oui ce soir exceptionnellement, je n'ai pas griffonné mon intervention pendant le début de la séance), je réfléchissais à des trucs contre le trac. Vous savez, respirer profondément, faire le vide, prendre du Rescue. Il y a un truc qui est drôle, c'est regarder l'assemblée et imaginer que tout le monde est nu mais ça ne marche pas ! Mais par contre, rire un coup, ça, ça marche. Ça détend ! Et si vous pensez que cette amorce de discours manque un peu de solennité, eh bien sachez pourtant que c'est un président qui me l'a inspirée, un président qui siège quelques étages plus haut pour encore quelques semaines, dans un discours, lui, indiscutablement solennel : « quelques touches d'humour (...) ne sont pas interdites ».

Chères et chers collègues,

C'est évidemment une belle marque de confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à cette présidence et je vous en remercie sincèrement. D'autant plus que vous y avez mis les formes, en m'offrant un score digne des plus belles heures du socialisme, ça, vraiment, c'est chic de votre part ! Je remercie aussi le groupe PS-Les Verts, qui, il y a 3 ans, alors que j'étais encore une conseillère toute fraîche, jeune et inexpérimentée, m'a fait confiance pour le représenter au Bureau. Merci aussi à Victor, grâce à qui vous savez tout maintenant de mon passé (vous savez ce qu'on dit : quand on a des amis comme ça, on n'a pas besoin d'ennemi).

Mon engagement pour la chose publique, je ne pourrais le réaliser sans Damien, mon conjoint, qui m'a toujours soutenue dans cette voie et, surtout, prend en charge une logistique arrière qui n'est pas dénuée de complexité. Bien sûr, vous êtes nombreuses et nombreux dans le même cas et il est bon de rappeler que, derrière toute personne qui s'investit en politique, il y a souvent un ou une partenaire qui rend cet engagement possible. J'adresse aussi mes félicitations aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> vice-présidents, Yann Voillat et Johann Perrin, et je souhaite la bienvenue au nouveau représentant du groupe PDC au sein du Bureau du Conseil de ville. Enfin, le tableau des congratulations ne serait pas complet sans un mot à l'intention de notre président Marcel Meyer qui a mené les débats à la baguette avec l'efficacité et la fermeté qui le caractérisent. C'est à la fois une fierté et un honneur d'accéder au perchoir. Je vais m'efforcer d'être à la hauteur de ce rôle de première citoyenne, d'incarner une image moderne et ouverte de Porrentruy et je vous promets, chers membres du Conseil municipal, que si d'aventure vous m'associez aux officialités durant cette année 2017, je saurai, comme chacun de mes prédécesseurs, m'acquitter dignement de cette fonction ; ça c'est pour toi, Manu, car tout le monde se souvient de ton Conseil de ville éclair, moi je me

souviens surtout du Salon des Goûts et Terroirs, à Bulle. Impossible d'évoquer l'année à venir sans parler des élections qui se profilent à l'horizon. Personne n'a oublié le début chahuté de cette législature, et je pense parler au nom de tous en disant que nous ne souhaitons pas revivre cette période tumultueuse. Dans ce contexte houleux, nous, le Conseil de ville, nous avons su adopter une attitude constructive et retrousser nos manches ensemble, en passant - tant que faire se peut - par-dessus les luttes partisans. Je garde de ce début de législature le souvenir d'une envie commune de passer à autre chose et de pouvoir se mettre au travail, de pouvoir faire ce pour quoi nous avons été élus : être au service de notre ville. A l'aube de cette année électorale, je formule le vœu que, même si nous sommes en campagne, même si, hors de l'enceinte du conseil, les positions se polarisent, nous gardions en tête cet esprit constructif, cette envie de travailler ensemble pour faire avancer notre ville. Et si je me prépare avec bonheur à endosser la fonction de présidente, je vais profiter que ce siège soit encore occupé ce soir pour arborer une couleur plus militante. Comme vous l'avez peut-être remarqué, je ne suis pas insensible au thème de l'égalité entre femmes et hommes. Or, nul besoin d'avoir fait sciences po pour savoir qu'en politique comme ailleurs, la parité n'est pas atteinte. Dans le Jura, la représentation politique des femmes a au contraire régressé ces dernières années. Nous sommes le législatif. Nous siégeons au nom de la population et nous avons été élus par elle. Comment peut-on prétendre la représenter si nous n'en sommes pas représentatifs ? Alors en 2017, mettez des femmes sur vos listes. Allez les chercher, persévérez pour les convaincre. Quand vous démarchez un candidat potentiel, posez aussi la question à sa femme, à sa copine. Et ensuite, élisez-les. C'est bon pour les débats, c'est bon pour les idées, c'est bon pour la démocratie. Cette semaine, le Jura a occupé le devant de la scène. Lundi, le Gouvernement, la Confédération et la région Bourgogne-Franche-Comté signaient la déclaration d'intention qui esquisse la future offre ferroviaire de la ligne Bienne-Belfort. A ce pas concret en direction de l'Europe faisait écho, le même jour, un événement hautement symbolique en direction de l'arc jurassien, côté route cette fois : j'ai nommé bien sûr l'inauguration du dernier tronçon jurassien de « notre » autoroute. Par bonheur, les automobilistes jurassiens ont réussi ce jour-là à maîtriser leur envie de tester ce nouveau tronçon et ont su éviter de provoquer un nouvel accident en présence d'un membre du Conseil fédéral. Car si « rire, c'est bon pour la santé », foncer dans la voiture du président de la Confédération l'est nettement moins. Donc, la Transjurane déroule désormais son ruban d'asphalte jusqu'à Moutier et le Gouvernement s'y est résolument engouffré, en adressant mardi à la cité prévôtise sa vision pour une future réunification. Ces propositions concrètes et proactives sont une jolie main tendue et, surtout, témoignent d'un dynamisme et d'une envie dont nous devrions nous inspirer. Nouveau train, nouvelle route et bientôt peut-être, nouvelle frontière. Voilà le contexte dans lequel s'inscrit Porrentruy aujourd'hui. Une cité au carrefour de la Suisse et de l'Europe, une cité connectée. Une ville dynamique dans une région qui a toutes les cartes en main pour se développer de manière socialement, écologiquement et économiquement responsable. Une ville tout à la fois consciente des enjeux de la mondialisation, tout en assumant son identité régionale. C'est cette vision et cette élan que nous devons avoir pour notre ville : être ambitieux, voir plus loin, ouvrir la voie avec des projets innovants, qui font fi des réticences, oser les coopérations transfrontalières, bref, être le vaisseau amiral de l'Ajoie. Je vous parlais en préambule de ma quête d'un truc contre le trac, de mes craintes de faire des boulettes (et il y en aura, ce n'est qu'une question de temps), d'écorcher les noms, de laisser tomber la fameuse clochette à grand fracas. Eh bien finalement j'ai trouvé mon graal. C'est l'histoire récente qui me l'a offert. Car j'ai appris, et le monde entier avec moi, qu'en fait, n'importe qui peut être élu président. Strictement n'importe qui ! Ca dédramatise drôlement la fonction ! Mais je ne ferai pas l'affront à notre ville de dire « let's make Porrentruy great again ». Nous sommes toutes et tous impatients de quitter l'arène des débats pour ouvrir les jeux du cirque. Je vous souhaite une belle soirée (voire une belle nuit pour les plus téméraires), d'heureuses fêtes de fin d'année et je vous adresse d'ores et déjà mes meilleurs vœux pour 2017.

M. Julien Parietti signale que M. Jean Farine représentera le groupe PDC-JDC au bureau du Conseil de ville durant l'année 2017.

## 8. Divers

M. le Président informe que 8 textes ont été déposés.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg : Il m'appartient de remercier tout particulièrement le président sortant, M. Marcel Meyer, pour la tenue des débats. C'est vrai que l'on a passé une année agréable. Je profite du moment pour féliciter tout particulièrement la nouvelle présidente, Mme Mathilde Crevoisier Crelier. Je me réjouis de la voir à mes côtés. Ça sera aussi une première pour moi puisque je n'ai eu que des hommes comme président. Je félicite les premier et deuxième vice-présidents, respectivement M. Yann Voillat et M. Johan Perrin, ainsi que M. Jean Farine qui entre au bureau du Conseil de ville. Mes remerciements vont à l'ensemble des membres du Conseil de ville pour leur confiance sur l'activité du Conseil municipal. On a passé, je crois, un certain nombre de dossiers très importants cette année et ça augure une année 2017

effectivement bien chargée. Je remercie l'ensemble des membres des commissions municipales d'avoir œuvré dans les différents thèmes qui leur appartiennent. J'aimerais tout particulièrement remercier Mme Corinne Schwab de nous avoir suivi cette année dans nos débats, non seulement elle a œuvré au perchoir de la ville de Moutier mais elle s'est teintée aussi de l'ambiance de la capitale ajoulote. Merci d'avoir joué le jeu et bon vent à toi, Corinne. Mes remerciements vont également à mes collègues du Conseil municipal qui ont œuvré toute cette année, dans une mesure accrue par rapport à ce que l'on a vécu les autres années. Merci également au Chancelier qui nous suit assidument et qui nous facilite la tâche dans nos délibérations. Merci également au Vice-chancelier pour le suivi dans le cadre de vos débats du Conseil de ville. Je n'aimerais pas oublier l'ensemble des membres de l'administration communale qui sans eux les dossiers n'aboutiraient finalement pas. Je sais qu'on les a beaucoup chargés ces dernières années, j'espère qu'ils puissent prochainement profiter des vacances qu'ils méritent et se reposer pour entrer dans une année 2017 encore bien chargée. A toutes et tous, j'aimerais vous dire que je suis bien content de pouvoir passer une soirée, voire toute la nuit avec vous. Je me réjouis de la formule qui a été choisie cette année qui nous permettra de croiser pour une fois plutôt le verre que le fer et je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2017.

Mme Jocelyne Gasser indique qu'il faudra se déplacer rapidement après la séance car le spectacle des élèves de l'Association du cirque du Jura va débiter à 20.30 heures, précisément. L'apéritif se déroulera à la suite du spectacle.

M. Marcel Meyer : Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers Collègues, Bien Chères toutes et tous,

Que vous dire ce soir, si ce n'est que je ne suis pas parvenu à battre le record de mon prédécesseur au perchoir, Manuel Godinat, qui avait bouclé illico presto le Conseil de ville du 5 février 2015 en moins d'une heure ! Et bien tant pis, qu'à cela ne tienne, j'en ferai le deuil très rapidement car de toute façon, je suis un grand jazzou comme on dit chez nous et j'avoue, il est vrai, que j'ai sincèrement apprécié prendre mon temps à diriger vos débats et vos échanges. Votre participation régulière aux 7 séances qui ont ponctué cette année qui s'évanouit m'a conforté dans ma façon de diriger, qui est avant tout celle de savoir écouter les autres, même si parfois vous avez été un peu longs et pas toujours d'accord. Les débats furent toujours avec tact et respect d'autrui et ceci a été profitable pour chacun d'entre nous. Toutefois et malheureusement, je déplore quelques dérapages, particulièrement lors des questions orales, lorsque quelques échanges frontaux qui n'étaient pas adaptés étaient d'un goût hasardeux. Mais nous sommes en démocratie et parfois le conseiller de ville est un peu comme un bavard, qui distille des mots étranges et déplacés, volontairement ou non, mais il faut qu'il se souvienne que les mots peuvent blesser la personne à laquelle ils sont adressés. Ceci étant dit, à présent, comment résumer cette année présidentielle qui s'achève et de plus sans être trop long, pour quelqu'un qui aime écrire, mais surtout parler ? Je vous avoue que ce sera difficile pour moi, tant il est vrai que j'éprouve un réel plaisir à m'entretenir une dernière fois avec vous, chers collègues, depuis ce strapontin surélevé, puisqu'à partir de l'année prochaine, je rejoindrai le banc de classe avec mon groupe pour m'exprimer. Entre les motions, postulats, interpellations, résolutions et j'en passe, à n'en pas douter, la période de 30 minutes des questions orales est une période lors de laquelle j'ai été particulièrement gâté, tant la moyenne par conseil fut élevée, même qu'il est arrivé de voir des questions qui n'ont pas pu être posées, se voir transformées en questions écrites. Ce n'est donc pas peu dire. Et puis, quel est le rôle du Président du Conseil de ville ? C'est un peu une sorte d'ambassadeur, qui endosse à tour de rôle, soit le costume de représentation, qui véhicule un message positif sur sa ville où qu'il aille, soit un homme comme monsieur tout le monde, qui partage de son temps avec la population. Sachez que j'ai été fier de porter les couleurs et les valeurs de Porrentruy aux différents endroits auxquels je me suis rendu. Qu'il s'agisse de recevoir Miss Suisse au printemps dernier, avec qui nous avons bavardé et partagé une magnifique journée, ou encore les différentes inaugurations organisées tout au long de l'année dont j'énumérerai les principales. Tout d'abord, ce fut celle de la splendide salle restaurée de l'Inter en avril, qui fut particulièrement réussie et appréciée par la population. Population qui a su se réapproprier les lieux. Puis, ce fut au tour du chantier du rinçoir le 25 mai, lors d'une magnifique journée ensoleillée, ou encore la Crèche de Miécourt le 4 juin, pour laquelle Porrentruy a participé via le pot commun de la répartition des charges. Il y eut encore la remise du prix sportif le 25 juin, séance à laquelle je m'étais inscrit et à laquelle j'ai omis de participer, tant j'ai profité du sommeil réparateur du juste. Je prie les sportifs de l'année de bien vouloir excuser mon absence imprévue. Et puis, ce fut au tour d'une grillade, à la soirée très réussie du 1<sup>er</sup> août à la Ferme du Bonheur, où les visiteurs ont profité d'un majestueux feu d'artifice, mais encore l'inauguration de l'Auberge du Mouton le 19 août, lors de laquelle il m'a été agréable de constater la réussite de la rénovation des lieux, la chaleur des locaux et l'accueil fort sympathique des aubergistes. Et puis, à fin août, une splendide Braderie, qui est à noter dans les annales de la Commune, tant la fête fut chaleureuse et raffinée. Pour ma part, j'ai profité du privilège présidentiel pour guider, comme il se devait, les Miss aux quatre coins de la ville et ce ne fût pas pour me déplaire. Un tout grand bravo à l'ensemble des acteurs de cette fête

traditionnelle particulièrement réussie, qui a réuni le nombre record de quelque 65'000 visiteurs. Et puis il y a encore eu la journée d'échange entre les bureaux des Conseils de ville du Jura et du Jura sud, organisée par la Commune de Haute-Sorne, où notre nouvelle Présidente fraîchement élue, Mathilde Crevoisier m'a accompagné. Pour l'occasion, comme elle le dit si bien et qu'elle est socialiste, nous avons organisé le déplacement en covoiturage, seulement elle et moi, et c'est moi qui ai pris la voiture mais je tiens à dire que je m'étais proposé d'aller chercher Mathilde. En tout cas, je remercie Mathilde car la journée a été agréable et on a eu un grand soleil. Puis il y a eu encore une multitude d'autres événements que je ne relaterai pas ce soir, car vous êtes sans doute plus attirés par un apéro et un repas de circonstance que par le discours trop long d'un président sur le déclin, mais je vous avais averti. Bref au total, ce fût plus d'une vingtaine de représentations et déplacements auxquels j'ai eu honneur et plaisir à revêtir la fonction qui était mienne durant cette année.

Enfin, et celle-là sera la dernière que je relaterai, mais je ne peux pas m'empêcher de la partager avec vous. La Fête de la St-Martin, ou cette année, sur deux semaines, j'ai dégusté à 9 reprises les bienfaits du cochon, dont sur trois jours, cinq repas complets ont été mangés sur le Marché de St-Martin dans notre ville. A présent, même si j'avoue que le titre et la fonction sont avant tout très honorifiques, ils n'en demeurent pas moins une valeur réelle, enrichissante, intéressante et très plaisante. Alors je saisis l'occasion pour féliciter Mathilde pour sa brillante élection, je lui souhaite autant de plaisir que j'en ai eu tout au long de l'année et je sais qu'elle saura diriger nos débats de façon remarquable car Mathilde a une capacité qui est rare, Mathilde est entière, empreinte de beaucoup d'humilité. On a pu en voir la démonstration éclatante lors de son discours ; il suffit d'imaginer la salle nue. Je peux vous dire que pour certains je n'aimerais pas trop, moi en premier. Tout ça pour dire que je n'ai aucun doute sur ton règne présidentiel, Mathilde, tant il est vrai que ta capacité d'écoute et ton sens du respect de l'autre te sont largement reconnus. Je félicite également Yann Voillat et Johan Perrin pour leur accession aux rangs de 1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> vice-présidents, je leur demande de soutenir Mathilde dans son action. Je souhaite la bienvenue au bureau à Jean Farine, qui j'en suis certain saura apporter un regard et une écoute avisés dans les décisions du bureau. A présent, je tiens à remercier chaleureusement Mme Corinne Schwab, Présidente du Conseil de ville de Moutier, qui a participé à plusieurs séances de notre conseil. J'espère qu'elle aura eu du plaisir à écouter nos délibérations et qu'elle aura trouvé une oreille attentive auprès des élus bruntrutains, qui sont sensibles à l'évocation de la page d'histoire qui se dessine pour Moutier. Je rappelle que notre hémicycle est de tout cœur avec la population de Moutier et, à titre personnel, je leur souhaite la bienvenue en terre jurassienne, au lendemain du vote du 18 juin 2017. Par ailleurs, je rappelle qu'au travers de la presse locale d'hier, le peuple jurassien a découvert les propositions concrètes que la Canton du Jura offre comme dote à la ville de Moutier. Ces propositions sont intéressantes et correspondent à un réel projet d'avenir des deux côtés de la Roche St-Jean. A présent, Moutier tient son destin dans ses mains, osons espérer voir rouler d'un bout à l'autre du tunnel de Choindez fraîchement inauguré, des véhicules dans les deux sens avec des plaques jurassiennes. Corinne, je t'invite à apporter notre chaleureux et positif message à l'intention des habitants de ta belle ville et nous sommes de tout cœur avec vous. Enfin et ce sera là ma conclusion, je remercie notre Maire Pierre-Arnauld Fueg, pour son engagement inlassable pour le bien de notre ville, avec l'ensemble du Conseil municipal pour leur action et leur engagement en faveur des projets ambitieux qui attendent Porrentruy, qu'il s'agisse des zones à bâtir, de la rénovation de la patinoire, des infrastructures sportives, des écoles ou d'appartements adaptés pour nos aînés. Je les remercie de l'appui à l'économie locale, qui a grand besoin des investissements en cette période de conjoncture très difficile, au travers des chantiers qu'ils ouvriront encore en ville, pour le bien de chacun. Mes remerciements vont également à notre chancelier François Valley, notre secrétaire Denis Sautebin et sa remplaçante Sandrine Cramatte, à notre commissaire Dominique Vallat, ainsi qu'à vous toutes et tous chers collègues et à la presse qui nous suit à chacun de nos conseils. Biens chers toutes et tous, je vous souhaite de belles fêtes de Noël et un passage à l'An Nouveau en bonne santé et que tout vous sourit.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 20.30 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

M. Meyer

*(La présentation des candidats et les discours de fin d'année sont reproduits intégralement).*